



Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire

Tenue le 27 octobre 2019
au 100, boul. de l'Avenir, Laval (Québec) H7N 6J6

Présences :

Annie Guillemette
(invitée)
Caroline Trépanier
Émilie Rouaud
Eugénie Billet
Karel Luap

Karine Bergeron
(administratrice)
Patrick Lopez
(administrateur)
Raphaëlle Petitjean
(administratrice)

Sylvie Régnier (administratrice)
Véronique Lauzon
Virginie Beulay
(administratrice)

Ordre du jour

1	Ouverture de l'assemblée.....	1
2	Adoption de l'ordre du jour.....	2
3	Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 2017.....	Erreur ! Signet non défini.
4	Profil de l'association.....	Erreur ! Signet non défini.
5	Rapport d'activités des chapitres.....	Erreur ! Signet non défini.
6	Rapport financier 2017-2018.....	Erreur ! Signet non défini.
7	Projets 2018-2019.....	Erreur ! Signet non défini.
8	Élections.....	Erreur ! Signet non défini.
9	Clôture de l'assemblée.....	4

1 Ouverture de l'assemblée

Karine Bergeron souhaite la bienvenue à tous. Raphaëlle Petitjean rappelle les fins de la présente assemblée.

1.1 Vérification du quorum

Le quorum correspond au nombre de personnes présentes à l'assemblée. L'assemblée est déclarée régulièrement ouverte à 10 h 30.

Résolution AE-2019-10-27#1

Sur proposition de Raphaëlle Petitjean appuyée par Karine Bergeron

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la participation de la personne invitée et de lui donner le droit de parole.

1.2 Nomination d'un président et d'un secrétaire d'assemblée

Résolution AE-2019-10-27#2

Sur proposition de Patrick Lopez appuyée par Karine Bergeron

Il est résolu à l'unanimité de nommer Raphaëlle Petitjean présidente d'assemblée et Sylvie Régnier secrétaire d'assemblée.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Résolution AE-2019-10-27#3

Sur proposition de Véronique Lauzon appuyée par Sylvie Régnier

Il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.

2 Modification des buts

2.1 Proposition du conseil d'administration

Raphaëlle Petitjean explique les critères qui ont conduit à la rédaction des nouveaux buts. Elle répond aux questions.

2.2 Adoption des buts

Résolution AE-2019-10-27#4

Sur proposition de Raphaëlle Petitjean appuyée par Sylvie Régnier

Il est résolu à l'unanimité de remplacer les buts de l'organisme par :

- Promouvoir l'éducation des parents, des professionnels de l'éducation et de la population en offrant de l'information afin
 - de les éclairer sur les particularités et la diversité de profils des jeunes doués et de faciliter leur détection,
 - de les éclairer sur les besoins particuliers des jeunes douées et de les outiller pour accompagner ces jeunes vers l'atteinte de leur plein potentiel,
 - que toutes les personnes douées soient reconnues dans leurs particularités et soient acceptées dans toutes les sphères de la société ;
 - Promouvoir l'éducation adaptée aux besoins des jeunes doués en informant les autorités scolaires afin de les sensibiliser
 - aux besoins des apprenants doués,
 - à l'importance de les intégrer dans le réseau de l'éducation ;
 - Traiter et prévenir les problèmes d'isolement auxquels certaines personnes douées sont confrontées en offrant des activités qui leur permettent de se réunir autour d'intérêts particuliers ou selon leur âge ;
 - Recevoir des dons, legs, biens et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions, organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds ;
 - Sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9-1) et de ces règlements ;
- Et d'ajouter d'autres dispositions
- En cas de dissolution ou liquidation de la personne morale, la totalité des biens restants sera dévolue à un ou des organismes de bienfaisance enregistrés conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et exerçant des activités analogues ;

- Le conseil d'administration est composé de sept (7) administrateurs : ce nombre peut être modifié conformément à la loi sur les compagnies ;
- Les membres peuvent, lors d'une assemblée, destituer un administrateur de la personne morale. L'avis de convocation de l'assemblée doit mentionner qu'une telle personne est passible de destitution et préciser la principale faute qu'on lui reproche.

3 Déménagement du siège social

3.1 Proposition du conseil d'administration

Raphaëlle Petitjean explique les raisons ayant amené le conseil d'administration à effectuer ce changement et répond aux questions.

3.2 Adoption du siège social

Résolution AE-2019-10-27#5

Sur proposition de Patrick Lopez appuyée par Karine Bergeron

Il est résolu à l'unanimité de transférer le siège social dans les locaux du Centre québécois des services aux associations, au 4545, Pierre de Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2, à compter du 1er avril 2020.

4 Modifications des règlements généraux

4.1 Présentation succincte des nouveaux règlements généraux

Raphaëlle Petitjean expose les principes qui ont guidé la révision des règlements généraux de HPQ et résume les changements majeurs. Le document a été envoyé avec la convocation et n'est pas lu en assemblée.

Raphaëlle Petitjean répond aux questions et précise que le code d'éthique n'a pas encore été mis en place. Les membres discutent sur les risques liés à ne pas définir un nombre minimal de membres pour le quorum des assemblées et de la difficulté à faire participer les membres à ces assemblées.

Résolution AE-2019-10-27#6

Sur proposition de Karel Luap appuyée par Patrick Lopez

Il est résolu à l'unanimité de demander au conseil d'administration de rendre possible la participation à distance aux assemblées des membres et de revoir le quorum.

4.2 Ratification des règlements généraux

Résolution AE-2019-10-27#7

Sur proposition de Raphaëlle Petitjean appuyée par Eugénie Billet

Il est résolu à l'unanimité de ratifier les règlements généraux

5 Demande de lettres patentes supplémentaires

5.1 Autorisation aux administrateurs à demander des lettres patentes supplémentaires

Plusieurs des modifications adoptées lors de cette assemblée nécessitent la demande de lettres patentes supplémentaires.

Résolution AE-2019-10-27#8

Sur proposition de Sylvie Régnier appuyée par Véronique Lauzon

Il est résolu à l'unanimité de demander des lettres patentes de HPQ afin de :

- modifier les buts selon la résolution AE-2019-10-27#3 de la présente assemblée,
- déménager le siège social selon la résolution AE-2019-10-27#3 de la présente assemblée,
- fixer à sept (7) le nombre d'administrateurs ;

et d'autoriser le conseil d'administration à procéder en ce sens.

Adoptée à l'unanimité.

6 Clôture de l'assemblée

Tous les points à l'ordre du jour sont épuisés.

Résolution AE-2019-10-27#9

Sur proposition de Véronique Lauzon

Il est résolu à l'unanimité de clore la réunion à 11 h 22.

*Raphaëlle Petitjean,
secrétaire*